



# Procès-verbal de séance de conseil

## Jeudi 16 Novembre 2023 – 20 h 00

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Intervention de la société AEDES (sous réserve de disponibilité de l'entreprise)
- ✓ Approbation du compte-rendu du 21 Septembre 2023
- ✓ Liste des Décisions prises par le Maire du 21 Septembre au 15 Novembre 2023
- ✓ Délibérations :
  - Représentation à la commission « ZAN »
  - Location par Totem d'une surface supplémentaire sur le pylône Lieu-dit La montre de Macheret pour le compte de l'opérateur FREE
  - Nouveau tarif location salle des fêtes
  - Achat de tables et de bancs
  - Installation de protections de poteaux de l'Ecole Maternelle
  - Décision modificative n°4 du budget principal de la commune
  - Travaux de voirie réalisés par l'entreprise COLAS
  - Zones d'accélération pour les énergies renouvelables
- ✓ Informations diverses
- ✓ Questions diverses

Sur convocation en date du 10 Novembre 2023, transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 16 Novembre 2023 à 20 heures 00, à la mairie de Saint-Just Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Bruno MARTIN	BERTIN Laurent	FEVRE Xavier
BRUN Marie	GAVROY Vincent	PASQUIER Sonia
PERRIER Thomas	GRUAT-CHERRIOT Cyrille	PROTAT DEFRANCE Sandrine
CHARLOIS Denise	DHOTEL Malika	FRENOY Laëtitia
MICHEL Chantal	LOPEZ Cécile	BRISSY Harold

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Étaient présents : M. Bruno MARTIN, Mme Marie BRUN, M. Thomas PERRIER, Mme Denise CHARLOIS, Mme Chantal MICHEL, M. Laurent BERTIN, Mme Malika DHOTEL, Mme Cécile LOPEZ, M. Xavier FEVRE, Mme Sonia PASQUIER, Mme Sandrine PROTAT DEFRANCE, Mme Laëtitia FRENOY, M. Harold BRISSY formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusé : M. Vincent GAVROY

Absent : M. Cyrille GRUAT-CHERRIOT

Pouvoir : M. Vincent GAVROY à M. Bruno MARTIN

Secrétaire de séance : Laëtitia FRENOY

Monsieur le Maire explique que l'entreprise AEDES n'a pas pu se libérer pour présenter leur projet. Il s'agit de la pose de panneaux photovoltaïques au sol sur l'ancienne friche, en face du plan d'eau. La parcelle concernée n'est pas visible de la route. C'est une zone d'extension de crue.

La commune doit se prononcer sur ce dossier.

M. PERRIER déclare qu'il n'est pas spécialement pour. Mme MICHEL demande des informations complémentaires sur le projet.

Monsieur le Maire note que le Conseil Municipal, à ce jour, manque d'informations pour émettre un avis. L'entreprise sera de nouveau sollicitée pour présenter en séance le projet .

### Délibération : Approbation du Procès-verbal du 21 Septembre 2023

Aucune demande de rectification n'a été transmise avant ce conseil. Aucune demande n'est émise ce jour.

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

### Décisions du Maire

#### Liste des décisions prises par le Maire du 21 Septembre au 15 Novembre 2023 :

##### Signature du devis de forfait d'intervention pour du marquage au sol

25/05/2023

2064.00€

SAS Groupe Helios – Division1

##### Signature du devis de concert chœur piano pour le projet Féeries de Noël

25/09/2023

1460.00€

THE FLAMES GOSPEL CHOIR

##### Aide financière pour un nid de frelons Mme S., Rue Louis Lumière

5/10/2023

50.00€

Entreprise RUFFIER 3D

##### Achat tapis tatamis pour les associations (Ambiance Fitness, Krav Maga)

16/10/2023

500.00€

Association MJC

##### Poursuite des travaux de toiture sur les bâtiments de l'ancienne usine (mise en sécurité du bâtiment, intervention avec nacelle)

24/10/2023

1591.08€

Toit et Bois

**Renouvellement de la convention d'occupation de terrain et le suivi d'un piézomètre, pour la surveillance de la nappe phréatique.**

27/10/2023

Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Durée 5 ans

**Achat vaisselle Salle des Fêtes, présenté en Commission Finances et en Conseil Municipal**

6/11/2023

Maison Arts de la Table

2046.78€

**Achat chariot de service pour le repas des aînés pour la salle des fêtes, évitant ainsi les différents emprunts aux associations**

6/11/2023

Gastro Hero

386.90€

**Achat chariot de transport et de maniement des tatamis de la salle des fêtes**

6/11/2023

DIMASPORT

569.00€

**Délibération : Représentation à la commission « ZAN »**

Suite à la loi ZAN, une commission régionale est mise en place. Sa composition est fixée par arrêté, avec une possible flexibilité soumise à l'unanimité des avis des communes et EPCI. M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est, souhaite une représentation plus fine des territoires et propose donc, une représentation incluant des acteurs supplémentaires. C'est sur cette composition et non sur les membres désignés que nous devons statuer.

Madame BRUN demande si la commune est obligée de statuer. Monsieur le Maire précise que, pour que le projet aboutisse, toutes les communes doivent accepter.

Madame FRENOY s'interroge sur la nécessité que chaque membre accepte ou si, il s'agit d'un avis de l'ensemble du Conseil Municipal. Monsieur FEVRE réagit en confirmant qu'il s'agit de l'avis de l'assemblée délibérante.

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions*

**Délibération : Location par Totem d'une surface supplémentaire sur le pylône Lieu-dit La montre de Macheret pour le compte de l'opérateur FREE**

La société Totem a repris la gestion des pylônes Orange. C'est donc eux qui nous versent un loyer annuel de 2000 euros par an, pour le pylône près du stade « Montre de Macheret ». Ils souhaitent un emplacement plus grand (plus de 10 mètres carrés) pour installer les armoires électriques de FREE.

Le loyer passerait de 2000 à 2300 euros par an.

Mme BRUN demande si cela entrainera des nuisances supplémentaires . Monsieur le Maire déclare qu'en effet, il y aura une répercussion sur les ondes. Mais, que cela permettra aussi une meilleure réception des appels et des messages.

Mme MICHEL demande si, il y a des règles à respecter par rapport à l'implantation des logements.

M. PERRIER s'interroge sur la suite donnée au projet de pylône avec SFR . Monsieur le Maire explique que des vérifications doivent être faites sur site car le bornage réalisé par l'entreprise ne semble pas conforme.

Mme BRUN note qu'il est regrettable de toujours vérifier et surveiller ce qui est fait par les entreprises.

M. le Maire ajoute que l'emplacement du bornage est important car il peut avoir une incidence sur le projet de liaison piétonne.

*Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

### **Délibération : Nouveau tarif de location de la salle des fêtes**

Il est proposé au Conseil Municipal de réfléchir à un nouveau tarif de location pour la salle des fêtes, permettant l'usage de la salle de réunion et de l'espace bar. Ce tarif permettra de poursuivre les locations de petits espaces notamment quand la salle du stade ne pourra plus être utilisée.

Les réservations de ces espaces ne pourront être faites en même temps que la grande salle. Les locations de la grande salle seront prioritaires.

Le tarif proposé est aligné sur celui actuel du stade : 73€.

Mme FRENOY demande si cette location est provisoire ou si elle s'arrêtera après la réception des vestiaires.

M.FEVRE s'interroge sur la durée prévisionnelle des travaux . Monsieur le Maire annonce une réception prévisionnelle à la fin de l'été. La salle pourra sans doute être louée avant et peut être même avant la fin des travaux, car toutes les entreprises ne vont pas l'utiliser.

Mme CHARLOIS rappelle que si la salle est louée, le week-end, pendant les travaux, il faudra prévoir en amont le ménage.

Mme FRENOY rappelle que plusieurs manifestations sont prévues sur ce site et que la salle est un atout considérable.

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions*

### Délibération : Achat de tables et bancs

Les manifestations attirant de plus en plus de personnes, il serait nécessaire d'investir dans de nouvelles tables et bancs.

Pour ce faire, plusieurs prestataires ont été contactés :

ALTRAD	COMAT ET VALCO	BRICOMARCHE	MEFRAN
10 tables + bancs	10 tables + bancs	10 tables + bancs	10 tables et bancs
2904.00€ TTC	3539.40€ TTC	2990€ TTC	3022.92€ TTC

*Après échanges, le choix se porte sur la société ALTRAD*

*Par 11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention*

### Délibération : Installation de protections de poteaux pour l'École Maternelle

La directrice de l'école maternelle a sollicité la commune pour le financement de protections des poteaux de la pergola dans sa cour . La CCSSOM n'interviendra pas financièrement, car aucune maternelle en est dotée. Le Maire de la commune de Clesles a été contacté. Il vous est proposé une participation 2/3 – 1/3.

Après recherches et étude de différents devis, le coût des protections s'élève à 995.30€ HT. A ceci, s'ajoute l'option laçage, qui permet d'éviter que sur la durée les fixations par scratch ne s'abiment, pour un montant de 160.08€ HT.

Des bandes agrippantes peuvent aussi être apposées sur les protections permettant aux équipes éducatives d'y ajouter des décorations selon les thématiques étudiées. Une bande coute 40.08€. Il faudrait en prévoir minimum 6 ( 1 par poteau) soit 240.48€.

Si le Conseil municipal retient toutes les options, la facture serait de 1395.86€ HT – 1675.03€ TTC  
1116.69€ SAINT JUST SAUVAGE – 558.34€ CLESCLES

Mme BRUN ajoute que les équipes pédagogiques l'ont informé de deux accidents et qu'il faut veiller à la sécurité des enfants. Selon les enseignants, les scratches pour les décorations ne sont pas nécessaires pour chaque protection.

Mme MICHEL souligne que l'école aurait aussi dû demander à la CCSSOM.

M. FEVRE rappelle qu'il ne s'agit plus d'une compétence communale. Il craint que le Trésor Public refuse le paiement de cette facture et propose le versement d'une aide exceptionnelle à l'école. L'idée est validée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire clôt le débat en précisant que la CCSSOM a réalisé déjà de nombreux travaux sur le groupe scolaire et que ce coût n'était pas prévu. Il leur demandera une réponse écrite et officielle.

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Délibération : Décision modificative n°4 du budget principal de la commune**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
011-60623	Alimentation	+ 6 000.00€			
011-6232	Fêtes et cérémonies	- 6 000.00€			
011-60612	Energie Electricité	+ 6 000.00€			
011-615221	Entretiens des bâtiments publics	- 6 000.00€			
<b>TOTAUX</b>		<b>0.00€</b>	<b>TOTAUX</b>		<b>0.00€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
023	Immobilisations en cours	- 68 226.47€	040-28041411		+ 68 226.47€
042 -6811	Dotations aux amortissements	+ 68 226.47€	021		- 68 226.47€
041-204182		+ 1000.00€	041-2041511		+ 1 000.00€
<b>TOTAUX</b>					

Sur demande du Trésor Public, les DM1 et 3 sont à repasser.

Dans la DM1, il fallait passer les ordres à la fois en investissement et en fonctionnement. Dans la DM3, les codes de nature étaient erronés.

A ceci, s'ajoute un besoin de crédit supplémentaire pour pouvoir payer les factures d'énergie de fin d'année :

**Charges d'Electricité**

Dépenses réalisées, de janvier à octobre : 42 458.16€ - BP : 45 000.00€- Solde : 2 541.84€

Factures estimées novembre + décembre : 7807.17€

DM : 6000.00€

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**Délibération : Travaux de voirie réalisés par l'entreprise COLAS**

L'entreprise COLAS intervient sur le territoire dans le cadre du marché voirie.

**Rappel des travaux prévus :**

Tranche ferme :

Trottoirs Rue Marx Dormoy

Trottoirs Rue Marcel Cachin

Trottoirs Rue Henri Barbusse

Trottoirs Rue Anatole France

Voirie Rue Blaise Pascal

Tranche optionnelle 1 : Rue du Général de Gaulle et rue Hector Berlioz

Tranche optionnelle 2 : Liaison piétonne

Une partie des travaux a été réalisée à ce jour et d'autres sont encore en cours.

Le chiffrage réalisé diffère du chiffrage initial prévu en amont du projet.

Montant du marché public : 269 901.60€

L'estimation du dépassement : 17 179.20€ à ce jour, ne comprends pas les éventuels aléas à venir de la Rue Blaise Pascal, par rapport aux enfouissements des eaux usées par la CCSSOM.

Coût du projet : 287 080.80€ TTC

Monsieur le Maire ajoute que l'entreprise a eu des difficultés et que c'est le 3<sup>ème</sup> chef de chantier qui intervient. Il précise que le métrage initial s'est basé sur les données du cadastre. La société COLAS propose de retirer la rue Blaise Pascal du Marché pour qu'il n'y ait pas de surcout. Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ne font qu'évoluer et que si le conseil municipal refuse le budget supplémentaire, un nouveau marché sera lancé. Il risque d'être moins avantageux que celui en cours.

Mme LOPEZ demande où en sont les travaux Rue Blaise Pascal ? Monsieur le Maire explique que la société MARTINS a rencontré des difficultés avec la conduite des eaux usées, qui est enfouie dans la nappe phréatique. Une pompe a été installée mais le débit était très important et les frais engendrés, conséquents. Le chantier a donc été arrêté car il faut revoir le procédé de relève de la canalisation. Un nouveau marché est donc en cours par la CCSSOM.

Monsieur FEVRE trouve anormal qu'il y ait un tel surcoût pour réaliser les travaux. Monsieur le Maire indique que cela est dû au fait qu'à certains endroits il a été nécessaire de renforcer la structure du trottoir car elle était insuffisante, pour garantir le profil des enrobés dans le temps.

Monsieur FEVRE en conclut que le projet a été mal étudié. Monsieur le Maire répond qu'on le saura pour le prochain coup et qu'il négocie la fourniture de matériaux à titre gracieux auprès d'un carrier implanté sur la commune afin de minimiser le coût de l'avenant estimé.

*Par 12 voix pour, 2 voix contre, 0 abstention*

### **Délibération : Zone d'accélération pour les énergies renouvelables**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la création des Zones d'accélération et d'exclusion des énergies renouvelables. Selon les dernières informations, la détermination de zones est annuelle. Il n'y a donc pas d'urgence.

Ensuite, la création de zones d'accélération ne permet pas de créer des zones d'exclusions simultanément. De même, la création de zone d'exclusion n'est pas liée au type de zone d'accélération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs projets sur la commune sont en cours de réflexion. Il précise que les informations sont parcellaires et arrivent chaque jour.

*Le Conseil Municipal ne souhaite pas proposer de zonage sur l'année 2023.*

## Informations diverses

Mme BRUN rappelle le changement d'horaire pour les commémorations officielles, lié à la participation des jeunes sapeurs-pompiers volontaires, qui doivent participer aux manifestations sur plusieurs communes. La passation a été réalisée avec l'ancien porte-drapeaux M. Jean Claude GUEU.

Monsieur le Maire annonce que la mairie ne sera chauffée que lors des réunions. Après échanges avec le Conseil Municipal, il est décidé que le chauffage sera mis en fonction une journée par semaine pour éviter toute dégradation du bâtiment.

Mme Michel et M. Fevre demandent qu'une étude thermique soit réalisée sur les bâtiments municipaux. Mme BRUN ajoute que des aides de l'Etat sont sans doute possibles.

Monsieur le Maire rappelle que grâce à l'implication de toutes les associations utilisatrices de la salle des fêtes, les coûts énergiques ont été minimisés, une hausse de l'ordre de 30 000.00 euros a été évitée.

L'association les copains de l'épuisette a demandé que plusieurs parties du règlement du plan d'eau soient modifiées. Une réunion avec les détenteurs d'une carte va donc être organisée, avant la fin de l'année, sur ce sujet. Il faudra aussi prévoir une augmentation des tarifs (20€ pour les habitants de la commune et 40€ pour les extérieurs).

Lorsque des lâchers de truites sont organisés, les détenteurs de la carte ne payent pas. Le ré-empoissonnement du plan d'eau est à la charge de la commune. Sur conseil de la pisciculture Bachelier, un budget de 900€ est à prévoir.

M.FEVRE propose qu'un lâcher de truite soit payant pour les adhérents. Cela permettrait une recette supplémentaire pour l'association.

Une frayère va aussi être créée sur le plan d'eau, à proximité de l'arbre mort, qui sera abattu et couché au fond de l'eau. Cela permettra la sauvegarde du poisson.

Mme CHARLOIS demande qu'un panneau baignade interdite soit ajouté sur le site. Monsieur le Maire précise qu'il y en a déjà un.

Monsieur le Maire fait le point sur la voirie communale et sur les travaux à prévoir, soit au budget 2024 de la commune , soit au budget de la CCSSOM :

-  Rue Fernand Léger : Enduit de surface
-  Chemin du Carlat : pas de travaux
-  Rue Braille : pas de travaux
-  Rue Joffre : pas de travaux
-  Rue Copernic : pas de travaux
-  Rue Maisons neuves : enduisage et bordures
-  Rue Henri Martin : pas de travaux
-  Rue Jean Zay : pas de travaux, sauf une tranché suite fuite eau
-  Rue Paul Langevin : enduisage et bordures (partie de la route)
-  Rue Emile Zola : Enduisage, jonction avec la route d'Anglure

- 🚧 Rue Michelet : pas de travaux
- 🚧 Rue Rousseau : pas de travaux
- 🚧 Rue Dumas : enduisage sur une partie de la chaussée (après la fin des travaux Rue Blaise Pascal)
- 🚧 Rue Laennec : pas de travaux
- 🚧 Rue Paul Bert : pas de travaux
- 🚧 Rue Lumière : pas de travaux
- 🚧 Rue Larousse : pas de travaux
- 🚧 Rue Thorez : rattrapage de l'enduit
- 🚧 Rue Guynemer : pas de travaux
- 🚧 Place Vaillant Couturier : pas de travaux
- 🚧 Rue Barbusse : pas de travaux
- 🚧 Rue Voltaire : travaux de chemisage des conduites des eaux usées. Il faudra donc attendre la fin du chantier pour vérifier l'état de la chaussée
- 🚧 Rue Pasteur : pas de travaux
- 🚧 Rue du Colonel Fabien : pas de travaux
- 🚧 Chemin des tomelles : Enduit et multicouches
- 🚧 Rue Descartes : réparation des fissures
- 🚧 Rue Gay : pas de travaux
- 🚧 Rue Gambetta : revoir le système de caniveaux

Mme BRUN souligne des difficultés de stationnement Rue Arago.

Mme LOPEZ demande que des trottoirs soient prévus près du Château d'eau.

Mme BRUN souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur la période d'allumage des décorations de Noël. Il est décidé de fixer la période du 4/12/2023 au 7/01/2024.

Monsieur le Maire présente le devis reçu du Président de la Chasse, qui demande que le sol de la cabane soit refait. Le montant estimé des travaux est de 2592.00€.

M.PERRIER déclare que le tarif est cohérent avec les prix du marché.

Mme MICHEL demande qui utilise cette cabane.

Mme CHARLOIS propose qu'un appel soit lancé aux bénévoles pour réduire les coûts.

Le Conseil Municipal se prononce en refusant le devis.

Le dernier terrain du lotissement est vendu. Le compromis a été signé par Monsieur le Maire début novembre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'épaveuse doit être réparé. Un budget de 2157.37€ est à prévoir pour l'entreprise PM Pro comprenant les pièces et la main d'œuvre.

L'entreprise Collard a demandé audience. Elle gère les transports scolaires, notamment le car qui va de Clesles au groupe scolaire et celui de Saint Just au groupe scolaire. Les lieux de pose et dépose des enfants, amènent des questionnements notamment celui situé à proximité du plan d'eau. Des propositions de modifications de trajets sont en cours.

Le salon des Maires aura lieu du 21 au 23 Novembre 2023.

Avec le plan Vigipirate relevé au plan d'urgence attentat, toutes les portes de la mairie seront fermées le matin. Une sonnette permettra aux livreurs de prévenir de leur présence. L'après-midi, c'est la porte vitrée de séparation entre le hall et les bureaux, qui sera à son tour, fermée.

## Questions diverses

- ✓ Mme BRUN rappelle les principales manifestations à venir :
  - Inauguration de l'Espace Patrick Métin : 19 novembre 2023 à 11h00
  - Repas des aînés : 2 décembre 2023 – 87 repas et 138 colis prévus à ce jour
  - Féeries de Noël : 16 décembre 2023
  
- ✓ M. PERRIER va prochainement organiser une commission travaux. La date reste à définir. Des travaux sont à prévoir pour déplacer le panneau d'entrée de ville, actuellement au milieu de la liaison piétonne.
  
- ✓ Monsieur FEVRE demande pourquoi l'avertisseur clignotant n'a pas été mis en place Rue Anatole France au droit de l'ex Usine SOPAFOM alors que l'équipe majoritaire l'avait voté lors d'un conseil municipal. Monsieur le Maire répond : « Oui, mais la chaussée ayant été refaite une seconde fois par le département suite à la fonte du goudron, le passage piéton a été décalé tel que le souhaitent les utilisateurs. C'est le contraire de ce que je pense car plus on se rapproche des commerçants, mieux on voit de part et d'autre. Le nouveau tracé reprend sa place d'origine en tenant compte des profils de trottoirs pour la conformité PMR ».
  
- ✓ Mme FRENOY informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Sylvie Arnoult de l'Association des Fêtes et Loisirs de Clesles, qui souhaiterait que la date de notre brocante soit différente de la leur.
  
- ✓ Mme MICHEL demande que soit rappelé que l'espace près de l'école ne doit pas être utilisé pour le stationnement des véhicules ni pour la dépose des enfants. Lors des entrées et sorties, cet espace est très dangereux. Mme LOPEZ ajoute que les enfants courent partout. Les automobilistes ne sont pas toujours attentifs et il risque d'y avoir un accident.

En l'absence d'autres questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h54.

Mme Laétitia FRENOY,



M. Bruno MARTIN,

